

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle du conseil située au 499 rue Principale, mardi 3 mars 2020 à 19H00**

Sont présents à cette séance :

Maire Monsieur Dany Quirion  
Siège no 1 Monsieur Stéphane Quirion  
Siège no 2 Madame Karine Champagne  
Siège no 3 Monsieur Alain Carrier  
Siège no 4 Monsieur Shawn Marier  
Siège no 5 Monsieur Alain Poulin  
Siège no 6 Monsieur Cédric Quirion

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Dany Quirion.

Monsieur Serge Vallée, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire d'assemblée.

**Ordre du jour de la rencontre**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Dépôt des procès-verbaux
4. **LÉGISLATION**
  - 4.1 Approbation pour le règlement 61-20 de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud
  - 4.2 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement
5. **FINANCES**
  - 5.1 Compte pour approbation
  - 5.2 Résolution de concordance de courte échéance
  - 5.3 Adjudication de la soumission de l'émission des billets
  - 5.4 Résolution relative aux services bancaires – Banque Royal du Canada
  - 5.5 Achat de terrains dans le rang 6 Sud
  - 5.6 Affectation d'un montant de 30 000,00 \$ de la vente du Lot 5 818 895 pour remboursement des travaux de la rue Boulanger
6. **MATÉRIEL – ÉQUIPEMENTS-FOURNITURE – TRAVAUX**
  - 6.1 Adhésion à Fleurons du Québec
  - 6.2 Facture # 697286 du Ministère des Transports pour travaux de réfection de la route 269
  - 6.3 Facture # 697287 du Ministère des Transports pour travaux de réfection de la route 269
  - 6.4 Demande de soumission à la firme WSP Canada pour la préparation de plans préliminaires et études de coûts pour la phase 2 des travaux d'amélioration de la route du rang 9

6.5 Demande d'assistance financière dans le Programme d'aide à la voirie locale volet AIRRL pour la phase 2 des travaux d'amélioration de la route du rang 9

7. PERSONNEL

7.1 Allocation pour utilisation d'ordinateur personnel pour projets municipaux

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1 Affectation des recettes du spectacle de Peter Macleod

9. RAPPORT

10. CORRESPONDANCE

11. AUTRES SUJETS

11.1 Demande d'assistance financière à la Caisse populaire des Sommets de la Beauce

12. Période de questions

13. Clôture / ajournement de la séance

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Dany Quirion, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2020-03-69** Il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour.

**3. DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX**

**2020-03-70** Il est proposé par monsieur Shawn Marier, et résolu à l'unanimité que le conseil adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 février 2020, de la séance extraordinaire du 18 février 2020 et de la séance d'ajournement du 25 février 2020.

**4. LÉGISLATION**

**4.1. APPROBATION POUR LE RÈGLEMENT 61-20 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD**

**2020-03-71** **Considérant** que les membres du conseil ont tous eu une copie du règlement numéro 61-20 de la Régie intermunicipale du Comté de Beauce-Sud et ont pu émettre leur opinion à cet effet ;

**Considérant** qu'en vertu des articles 607 du code municipal, chaque conseil doit approuver ou refuser ce règlement par résolution ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Alain Carrier résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil approuve le règlement numéro 61-20 de la Régie intermunicipale du Comté de Beauce-Sud décrétant des travaux estimés à 700 000,00 \$ afin d'effectuer des travaux pour la venue de Viridis (construction du chemin d'accès, préparation du terrain et déboisement) pour ce faire, autoriser un emprunt n'excédant pas 700 000,00 \$ remboursable sur une période maximale de 20 ans afin d'en acquitter les coûts.

## 4.2. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Monsieur Stéphane Quirion donne un avis de motion qu'un règlement portant le numéro 185-2020 décrétant une dépense de 1 341 315 \$ et un emprunt de 841 315 \$ pour des travaux de réfection de la route dans le rang 9.

Monsieur Stéphane Quirion dépose au conseil un projet de règlement à cet effet.

## 5. FINANCES

### 5.1. COMPTE POUR APPROBATION

2020-03-72

**Considérant** que les membres du conseil ont reçu la liste des comptes à payer et qu'ils en ont pris connaissance ;

**En conséquence**, il est proposé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** les listes des comptes compressibles, incompressibles et les salaires du mois de février 2020 au montant total de 257 360,92 \$ soient adoptés tels que présentées et détaillées comme suit :

Salaires et allocations payés :	31 535,71 \$
Factures payées :	149 775,94 \$
Facture à payer :	76 049,27 \$

### 5.2. RÉOLUTION DE CONCORDANCE DE COURTE ÉCHÉANCE

2020-03-73

**Considérant** que conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 364 400 \$ qui sera réalisé le 10 mars 2020, réparti comme suit :

Règlement d'emprunts #	Pour un montant de
178-2019	338 750 \$
178-2019	601 023 \$
180-2019	283 014 \$
182-2019	141 613 \$

**Considérant** qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

**Considérant** que conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéro 178-2019, 180-2019 et 182-2019, la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements ;

**En conséquence**, il est proposé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 10 mars 2020 ;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 10 mars et le 10 septembre de chaque année ;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) ;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2021.	73 400 \$	
2022.	75 300 \$	
2023.	77 500 \$	
2024.	79 600 \$	
2025.	81 700 \$	(à payer en 2025)
2025.	976 900 \$	(à renouveler)

**Que** en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 178-2019, 180-2019 et 182-2019 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 10 mars 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

### 5.3. ADJUDICATION DE LA SOUMISSION DE L'ÉMISSION DES BILLETS

2020-03-74

**Considérant** les informations suivantes :

Date d'ouverture :	3 mars 2020	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 5 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	10 mars 2020
Montant :	1 364 400 \$		

**Considérant** que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 10 mars 2020, au montant de 1 364 400 \$ ;

**Considérant** qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

73 400 \$	2,07000 %	2021
75 300 \$	2,07000 %	2022
77 500 \$	2,07000 %	2023
79 600 \$	2,07000 %	2024
1 058 600 \$	2,07000 %	2025

Prix : 100,00000 Coût réel : 2,07000 %

2 - CAISSE DESJARDINS DES SOMMETS DE LA BEAUCE

73 400 \$	2,11000 %	2021
75 300 \$	2,11000 %	2022
77 500 \$	2,11000 %	2023
79 600 \$	2,11000 %	2024
1 058 600 \$	2,11000 %	2025

Prix : 100,00000 Coût réel : 2,11000 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

73 400 \$	1,70000 %	2021
75 300 \$	1,70000 %	2022
77 500 \$	1,70000 %	2023
79 600 \$	1,75000 %	2024
1 058 600 \$	2,00000 %	2025

Prix : 99,22100 Coût réel : 2,14881 %

**Considérant** que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**Que** la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 10 mars 2020 au montant de 1 364 400 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 178-2019, 180-2019 et 182-2019. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** ;

**Que** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

**5.4. RÉOLUTION RELATIVE AUX SERVICES BANCAIRES – BANQUE ROYALE DU CANADA**

**2020-03-75**

Il est proposé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** BANQUE ROYALE DU CANADA (« Banque Royale ») est par les présentes nommée la banque du client ;

**Que** le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier, conjointement ont l'autorisation d'agir au nom du client pour :

- a) retirer des fonds ou ordonner que des fonds soient virés des comptes du client par quelque moyen que ce soit, notamment en établissant, tirant, acceptant, endossant ou signant des chèques, des billets à ordre, des lettres de change, des ordres de paiement d'espèces ou d'autres effets ou en donnant d'autres instructions ;
- b) signer toute convention ou autre document ou instrument établi avec Banque Royale ou en faveur de celle-ci, y compris des conventions et contrats relatifs aux produits et aux services fournis au client par Banque Royale; et
- c) poser, ou autoriser une ou plusieurs personnes à poser, l'un ou l'autre des actes suivants :
  - i. recevoir de Banque Royale toutes espèces ou tout titre, instrument ou autre bien du client détenus par Banque Royale, en garde ou à titre de garantie, ou donner des directives à Banque Royale pour la remise ou le transfert de telles espèces, de tels titres, de tels instruments ou de tels autres biens à toute personne désignée dans de telles directives ;
  - ii. déposer, négocier ou transférer à Banque Royale, au crédit du client, des espèces ou tout titre, instrument et autre bien et, à ces fins, les endosser au nom du client (au moyen d'un timbre en caoutchouc ou autrement), ou de tout autre nom sous lequel le client exerce ses activités ;
  - iii. donner instruction à Banque Royale, par quelque moyen que ce soit, de débiter les comptes de tiers pour dépôt au crédit du client ;
  - iv. recevoir des relevés, des instruments et d'autres effets (y compris des chèques payés) et documents ayant trait aux comptes du client à Banque Royale ou à tout service de Banque Royale, et régler et approuver les comptes du client à Banque Royale.

**Que** les instruments, instructions, conventions (notamment des contrats pour les produits ou services fournis par Banque Royale) et documents établis, tirés, acceptés, endossés ou signés (sous le sceau de la compagnie ou autrement) comme il est prévu dans la présente résolution et remis à Banque Royale par toute personne, aient plein effet et obligent le client ; Banque Royale est, par les présentes, autorisée à agir sur la foi de ces documents et effets et à y donner suite.

**Que** Banque Royale recevra :

- a) une copie de la présente résolution ;
- b) une liste approuvée des personnes autorisées par la présente résolution à agir au nom du client, ainsi qu'un avis écrit de toute modification apportée à cette liste ainsi que des spécimens de leur signature. Ces documents doivent être certifiés par le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier du client ;
- c) une liste de toutes les autorisations accordées en vertu du paragraphe 2c) de la présente résolution.

**Que** tout document fourni à Banque Royale conformément à l'article 4 de la présente résolution aura force obligatoire pour le client jusqu'à ce qu'un nouveau document écrit abrogeant ou remplaçant le précédent soit reçu par la succursale ou l'agence de Banque Royale où le client détient un compte, et sa réception dûment accusée par écrit.

#### **5.5. ACHAT DE TERRAINS DANS LE RANG 6 SUD**

**2020-03-76**

**Considérant** que des travaux de réfection de route ont été faits dans le rang 6 Sud ;

**Considérant** que des terrains privés ont été acquis afin de pouvoir réaliser les travaux de réfection ;

**Considérant** que des coûts ont été soumis afin d'acquérir les terrains ;

**En conséquence**, il est proposé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil autorise la Municipalité à procéder à l'achat des terrains selon les coûts soumis en promesse d'achat aux propriétaires ayant cédé les terrains.

**Que** la Municipalité tienne en compte les montants déjà versés pour les parcelles de terrains ciblées et les terrains cédés en échange de ces parcelles ;

**Que** le conseil autorise la Municipalité à faire notarié les acquisitions par le notaire M<sup>e</sup> Mario Mathieu ;

**Que** le maire et le directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité les actes notariés.

#### **5.6. AFFECTATION D'UN MONTANT DE 30 000,00 \$ DE LA VENTE DU LOT 5 818 895 POUR REMBOURSEMENT DES TRAVAUX DE LA RUE BOULANGER**

**2020-03-77**

**Considérant** que la Municipalité a vendu un terrain dans la rue Boulanger pour un montant de 30 000,00 \$ ;

**Considérant** que le conseil a décidé que les fonds obtenus de la vente des terrains de la rue Boulanger doivent être affectés au remboursement des travaux d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts ainsi que de la chaussée qui y ont été réalisés ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil affecte la somme de 30 000,00 \$ dans un fonds dédié au remboursement des travaux d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts ainsi que de la chaussée de la rue Boulanger.

### **6. MATÉRIAUX – ÉQUIPEMENTS – FOURNITURES – TRAVAUX**

#### **6.1. ADHÉSION AUX FLEURONS DU QUÉBEC**

Point non traité

## **6.2. FACTURE # 697286 DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS POUR TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA ROUTE 269**

**2020-03-78**

**Considérant** que l'ensemble des travaux de réfection de la route 269 entre les rues Lachance et Mercier sont majoritairement terminés mis à part de légères interventions qui seront faites au printemps 2020 ;

**Considérant** que la route 269 appartient au Ministère des Transports du Québec et que celui-ci était le maître d'œuvre du projet ;

**Considérant** que le Ministère des Transports du Québec a fait parvenir à la Municipalité la cinquième facture (# 697286) pour le paiement des coûts qui lui incombent ;

**Considérant** que le montant de la facture est de 7 751,27 \$ plus taxes ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil autorise un paiement de 7 751,27 \$ plus taxes au Ministère des Transports du Québec pour la part de la Municipalité concernant les travaux de réfection de la route 269 entre les rues Lachance et Mercier.

## **6.3. FACTURE # 697287 DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS POUR TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA ROUTE 269**

**2020-03-79**

**Considérant** que l'ensemble des travaux de réfection de la route 269 entre les rues Lachance et Mercier sont majoritairement terminés mis à part de légères interventions qui seront faites au printemps 2020 ;

**Considérant** que la route 269 appartient au Ministère des Transports du Québec et que celui-ci était le maître d'œuvre du projet ;

**Considérant** que le Ministère des Transports du Québec a fait parvenir à la Municipalité la cinquième facture (# 697287) pour le paiement des coûts qui lui incombent ;

**Considérant** que le montant de la facture est de 48 665,69 \$ plus taxes ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil autorise un paiement de 48 665,69 \$ plus taxes au Ministère des Transports du Québec pour la part de la Municipalité concernant les travaux de réfection de la route 269 entre les rues Lachance et Mercier.

## **6.4. DEMANDE DE SOUMISSION À LA FIRME WSP CANADA POUR LA PRÉPARATION DE PLANS PRÉLIMINAIRES ET ÉTUDES DE COÛTS POUR LA PHASE 2 DES TRAVAUX D'AMÉLIORATION DE LA ROUTE DU RANG 9**

**2020-03-80**

**Considérant** que la Municipalité veut effectuer une étude de coûts et une préparation de plans préliminaires pour la deuxième phase de travaux d'amélioration de route dans le rang 9 ;



**Considérant** que firme WSP Canada est en mesure d'effectuer ce mandat, car elle a déjà préparé les études et plans pour la première phase des travaux d'amélioration de la route dans le rang 9 ;

**Considérant** que la Municipalité désire avoir une soumission de la part de la firme WSP pour la préparation de plans préliminaires et études de coûts pour la phase 2 des travaux d'amélioration de la route du rang 9 ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil demande la firme WSP proposition de soumission pour la préparation de plans préliminaires et études de coûts pour la phase 2 des travaux d'amélioration de la route du rang 9.

#### **6.5. DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE DANS LE PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE VOLET AIRRL POUR LA PHASE 2 DES TRAVAUX D'AMÉLIORATION DE LA ROUTE DU RANG 9**

**2020-03-81**

**Considérant** que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley a pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

**Considérant** que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet AIRRL du PAVL ;

**Considérant** que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MTMDET ;

**Considérant** que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Stéphane Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

### **7. PERSONNEL**

#### **7.1. ALLOCATION POUR UTILISATION D'ORDINATEUR PERSONNEL POUR PROJETS MUNICIPAUX**

**2020-03-82**

**Considérant** que la responsable des sports, loisirs et culture possède un logiciel sur son ordinateur personnel pour produire des graphismes ;

**Considérant** que la Municipalité demande à la responsable des sports, loisirs et cultures de faire des montages pour la Municipalité ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil alloue une allocation de 5,00 \$ par mois à la responsable des sports, loisirs et culture pour l'utilisation de son ordinateur personnel pour des projets municipaux.

## **8. LOISIRS ET CULTURE**

### **8.1. AFFECTATION DES RECETTES DU SPECTACLE DE PETER MACLEOD**

**2020-03-83**

**Considérant** que le total des revenus de la soirée du spectacle d'humour de Peter Macleod est de 11 531,24 \$ ;

**Considérant** que le total des revenus du vestiaire de la soirée du spectacle d'humour de Peter Macleod est de 412,00 \$ ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil affecte le total des revenus du vestiaire, au montant de 412,00 \$, au budget du camp de jour 2020 ;

**Que** le conseil affecte le total des revenus de la soirée, au montant de 11 532,24 \$, dans un fond pour les prochains spectacles d'humour.

## **9. RAPPORT**

## **10. CORRESPONDANCE**

Le Directeur général dépose le bordereau de correspondance du mois de février 2020

## **11. AUTRES SUJETS**

### **11.1. DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE À LA CAISSE POPULAIRE DES SOMMETS DE LA BEUCE**

**2020-03-84**

**Considérant** que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley prépare un projet de réaménagement familial au 453 rue Ennis

**Considérant** que le projet prévoit le réaménagement du module de jeu et le terrain de volleyball près du terrain de soccer ;

**Considérant** que la Municipalité désire solliciter une demande d'assistance financière à la Caisse populaire des Sommets de la Beuce pour la réalisation du projet ;

**Considérant** que le coût du projet est estimé à 30 000,00 \$ ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Stéphane Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil autorise la Municipalité à effectuer une demande d'assistance financière de 15 000,00 \$ à la Caisse populaire des Sommets de la Beuce pour la réalisation du projet de réaménagement familial au 453 rue Ennis.

## **12. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Quelques questions furent posées

### **13. FERMETURE/AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

**2020-03-85**

Il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit ajournée au 17 mars 2020.

Il est 19h40.

---

Dany Quirion, MAIRE

---

Serge Vallée, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SEC.-TRÈS.